



**Municipalité de Donneloye**  
**Rue des 3 Fontaines 18**  
**1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50

E-mail [info@donneloye.ch](mailto:info@donneloye.ch)

Donneloye, le 9 novembre 2022

Au Conseil Général  
 de et à  
 1407 Donneloye

**Préavis No. 07/2022**

### ***Budget 2023***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 9 novembre 2022, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2023. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 270'225.00 pour un total de recettes de CHF 3'281'640.00 et un total de charges de CHF 3'551'865.00.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants, notamment sur les quelques différences avec le budget 2022.

Les calculs sont basés sur une population de 915 habitants (pour le budget 2022 : 900 habitants).

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Conseil Général – Rétributions 101.300

<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
8'000.00	6'000.00	7'875.00

Adaptation des indemnités de Président et de la Secrétaire et heures du bureau pour les élections fédérales en 2023.

Municipalité – Vacations et charges sociales

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
102.3001	24'500.00	22'000.00	22'521.90
102.303	8'300.00	3'500.00	6'854.40

102.3001 - La Municipalité ne souhaite pas augmenter les forfaits mais, en raison de l'augmentation du travail, les heures des vacations sont estimées à environ 750 heures (690 heures en 2021). Les montants sont ensuite ventilés dans les différents dicastères, selon une estimation.

102.303 - Augmentation des charges sociales, tous les municipaux sont assujettis à l'AVS.

Administration

Général : les montants sont adaptés en partie selon les comptes 2021.

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
110.390	122'000.00	113'000.00	115'589.65
110.3901	17'550.00	16'000.00	12'955.10

110.390 – Imputation interne charges du personnel :

Augmentation des frais du personnel administratif à la suite de l'engagement d'une employée administrative à 20%

110.3901 – Imputation interne :

Augmentation des vacations des Municipaux dans ce poste.

Service du personnel**130 – Service du personnel.**

Les montants des heures pour les employés sont estimés, de même que les imputations internes. Ce n'est que lors du bouclage des comptes que les imputations diverses seront réparties, selon les décomptes effectifs des heures du personnel.

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
130.3010	110'000.00	103'000.00	105'589.65
130.3011	25'000.00	25'000.00	6'240.00
130.3012	54'000.00	67'000.00	72'521.80

130.3010 - Engagement d'une employée administrative à 20% principalement pour une aide à la bourse communale et quelques remplacements au contrôle des habitants. Le total du poste salaires administration correspond à un 130% environ.

130.3011 – Salaire de l'employé communal à 40%, montant fixe

130.3012 – Salaires des employés, estimation selon les heures 2021.

Transports publics

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
180.319	77'800.00	72'100.00	54'768.10

Part. Charges cantonales, part.transports

Augmentation due en partie à la hausse des coûts non couverts en raison de la baisse de fréquentation des transports publics à cause de la pandémie de coronavirus. En 2020 et 2021 uniquement, le Canton avait renoncé à faire participer les communes aux subventions supplémentaires allouées aux entreprises de transport.

**FINANCES****IMPOTS**

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
210.400	1'405'000.00	1'560'000.00	1'613.197.95
210.403	23'000.00	12'000.00	47'018.90
210.404	33'000.00	15'000.00	91'602.50

210.400 - Impôts sur revenu et fortune

Le montant de l'impôt des personnes physiques sur le revenu et la fortune a été estimé selon les acomptes 2022 au 30.09.2022.

210.403 et 210.404 - Impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation

La Municipalité a souhaité inscrire un montant afin de se rapprocher, si possible, un peu mieux de la réalité. Les chiffres au budget 2023 ont été calculés sur la moyenne des revenus des 5 dernières années, montant divisé par 2.

**SERVICE FINANCIER**Intérêts dettes à long terme 220.322

Total des emprunts au 31.12.2022 : CHF 1'674'250.00 dont CHF 810'000.00 pour les travaux de l'épicerie et de la Clef des Champ ; les intérêts de cet emprunt sont ventilés dans les comptes 355 Auberge communale et 3551 Epicerie communale.

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Selon simulation, les montants pour le fonds de péréquation ont été calculés avec la baisse des impôts.

Revenu prêt Etablissement scolaire 220.425

Intérêt du prêt au groupement scolaire. Le prêt total est remboursé complètement au 31.12.2022.

**DOMAINE ET BATIMENTS****FORETS ET PATURAGES**

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
320.352	47'000.00	46'000.00	45'884.35

Participation charges autres communes et associations  
Augmentation du pot commun décidé par le Triage.

**BATIMENTS**

Les montants dans les comptes 312 (Eau–Energie–Combustible) sont augmentés en raison des hausses annoncées des coûts de l'électricité, du mazout et du gaz.

**COLLEGE DE DONNELOYE**Entretien du bâtiment 3511.314 et des installations 3511.315

A revoir : étanchéité du silo à plaquettes : CHF 2'000.00

Remplacement de la porte d'entrée du bureau communal : CHF 10'000.00

Réserve pour le remplacement du lave-linge et du sèche-linge reporté sur le budget 2023.

Revenus des immeubles 3511.427

Malgré la fermeture des classes en été 2023, l'ASIRE assumera les coûts jusqu'à fin 2023.

**COLLEGE DE MEZERY**Entretien des bâtiments 3513.314

Après plus de 20 ans, plusieurs travaux sur les sanitaires sont à prévoir

(rénovation de la baignoire, remplacement de l'évier de la cuisine et de la robinetterie).

**GRANDE SALLE**Revenus des immeubles 352.427

L'ASIRE va payer l'utilisation de la grande salle (2 classes) jusqu'à fin 2023.

**AUBERGE COMMUNALE**Eau-Energie-Combustible 355.312

Répartition des frais avec l'épicerie, selon décompte au 31 mars.

Intérêt prêt long terme

Emprunt groupé avec l'épicerie, taux bloqué sur 10 ans à 0.25%. Intérêt calculé sur un emprunt de CHF 445'000.00.

Amortissement

Amortissement comptable des chambres d'hôtes selon directive de la Commission des finances : CHF 3'000.00 + amortissement des travaux en attente de l'estimation fiscale du bâtiment.

## **EPICERIE COMMUNALE**

### Eau-Energie-Combustible 3551.312

Compteur RE Bancomat – refacturé à la Banque Raiffeisen

### Intérêt prêt long terme

Emprunt groupé avec l'épicerie, taux bloqué sur 10 ans à 0.25%. Intérêt calculé sur un emprunt de CHF 365'000.00.

Amortissement comptable selon préavis

## **BATIMENTS PRAHINS**

Villa Praz Jaquet 13 : il devient nécessaire d'effectuer quelques travaux urgents, fenêtres à changer et sanitaires à réparer ainsi que le détartrage du boiler.  
Estimation des coûts CHF 30'000.00.

## **TRAVAUX**

### **ROUTES**

#### Entretien des routes 430.314

Solde des travaux de réparation (fissures): CHF 33'000.00

Chemin de la Gravière à Donneloye : création d'un nouvel accès à la parcelle 35 (zone industrielle) préavis 06/2021 : CHF 46'000.00 participation de la Commune aux coûts totaux.

#### Amortissements obligatoires travaux réfection routes 430.331

- Réfection route RC420 Mézery et Sécurité préau Donneloye  
Les investissements sont amortis au 31.12.2022
  
- Eclairage public Gossens, solde CHF 3'000.00 au 31.12.2022

## **PARCS-PLACES DE SPORTS ET LOISIRS**

Fournitures : achat quelques arbres pour les places de jeux : CHF 2'000.00

Place de jeux de Mézery : remplacement de la tyrolienne CHF 12'000.00

#### Amortissement place de jeux Gossens 441.331

L'investissement est amorti au 31.12.2022

## **ORDURES MENAGERES – DECHETERIES**

### Honoraires enlèvement des déchets 450.318

Estimation selon comptes partiels 2022. Benne à compost et augmentation des frais.

**EPURATION**

A la suite des inondations de 2021 à Gossens, il a été décidé, en accord avec les riverains, d'entreprendre une étude pour l'amélioration de l'évacuation des eaux de surface. Coût de l'étude estimée à CHF 30'000, subventionnée à CHF 28'000.00.

**STATIONS D'EPURATION****STEP GOSSENS**

Amortissements travaux :

- Travaux urgents : amortissement terminé
- Remplacement du tamiseur (préavis 03/2022) – amortissement : CHF 12'000.00  
(coût des travaux : CHF 60'000.00 sur 5 ans)

**RUISSEAUX**

Remise à ciel ouvert du Ruisseau du Champ des Pierres (préavis 05/2021) :

Total des travaux : CHF 148'500.00

Subvention : CHF 141'000.00

Solde à la charge de la commune selon préavis

Ce montant ne tient pas compte de la hausse des coûts.

**INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2022</u>	
510.352	598'000.00	556'200.00	

Enseignement primaire et secondaire 510.352

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 653.09 par habitant (budget 2022 : CHF 618.00)

Compte 560.352 – Service dentaire : montant repris dans le budget de l'ASIRE

Temples et cultes – participations diverses

Répartition de la hausse des coûts de l'énergie

**POLICE****POLICE « REFORME POLICIERE »**

Selon simulation péréquation

**DEFENSE INCENDIE**

Part de la commune selon budget du SDIS Régional : CHF 42.02 par habitant.

+ intégration des Jeunes Sapeurs Pompiers : 57 cts par habitant

**PROTECTION CIVILE**

Part de la commune selon budget de l'ORPC : CHF 18.66 par habitant.

(légère augmentation)

**SERVICE SOCIAL**

Part charges EFAJE 710.3521

EFAJE : selon budget de l'EFAJE : calcul des coûts selon les heures effectives au premier semestre 2022.

**PREVOYANCE SOCIALE**

Part au canton 720.351

Facture sociale, montant après simulation.

**SERVICES INDUSTRIELS****SERVICE DES EAUX**

Estimation de la vente d'eau selon les comptes provisoires 2022

Attribution au fonds eau : le compte eau ne doit pas être bénéficiaire.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Donneloye**

- Vu le projet de budget et le préavis No 07/2022 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2023

<b>Charges</b>	<b>CHF 3'551'865.00</b>
<b>Revenus</b>	<b>CHF 3'281'640.00</b>
<b>Excédent des charges</b>	<b>CHF 270'225.00</b>

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

le Syndic  
B. Reymondin

la Boursière  
F. Gavillet  
E. Gavillet


**Annexe : budget 2023**